



sommaire

Pages 2/3

DECHETS MENAGERS

La Pesée-Embarquée
Le compost

INFOS PRATIQUES

Déchetterie
Point Tri

Pages 4/5

ANIMATIONS

DE L'ETE

COP'1DT
BALLU'ETE
ECOLE DE MUSIQUE

Des tarifs en baisse

Pages 6/7

L'AGENDA

DE L'ETE

Cinéma en plein air
MON VOISIN TOTORO
Cirque
FLEUR DE CIRQUE

ASSAINISSEMENT

Les bons réflexes
pour éviter les
dépenses inutiles

ECONOMIE

COMMERCE

Un programme
d'aides financières

Page 8

ENVIRONNEMENT

Re Vie Clean :
préservation de
l'environnement
"sensibiliser, prévenir
et agir"
Entretien de l'Ornain :
nouveau programme



un bel été en COPARY

- Lalécourt
- Noyers-Auvourt
- Nettancourt
- Villes-aux-Vents
- Préchant-le-Roi
- Laimont
- Ramours-sur-Ornain
- Neuville-sur-Ornain
- Vaudemont
- Châtillon
- Rennevaux
- Anderny
- Marville
- Guigneville
- Trémoulin-Ornain
- Zeunville

édito

Une nouvelle dynamique à enclencher !

Le mandat entamé par les élus municipaux depuis le 18 avril 2008 s'est traduit par une rénovation importante du conseil de communauté de la Copary (20 membres nouveaux sur 29 élus) et un renouvellement massif de son bureau désormais composé de Philippe Vautrin, Pierre Burgain, Jean-Luc Poncin, Virginie Royer, Michel Fabro et Jean-Marie Le Nabec.

Forte de ce nouveau dynamisme, la nouvelle équipe en place s'est déjà attelée à la conduite des projets au service des habitants de la communauté de communes. Parmi ceux-ci un axe majeur, sur lequel je reviendrai plus longuement dans un prochain numéro de Copary Infos : la révision de notre projet de territoire. Les fiches-actions du précédent, initié en 2001, ayant été déclinées dans leur quasi-totalité ; il nous revient d'enclencher une nouvelle dynamique sur la Copary.

Gageons que les élus des conseils municipaux, du conseil de communauté et du bureau de la Copary sauront définir une feuille de route à l'image de ce qu'ils sont : ambitieux pour le territoire, dynamiques mais réalistes.

Philippe Vautrin
Président de la Copary



- Directeur de la publication : Philippe VAUTRIN, Président de la Copary
- Communauté de Communes du Pays de Revigny
BP 700162, Place Pierre Gaxotte - 55800 REVIGNY-SUR-ORNAIN Tél. 03 29 78 75 69 E-mail : contact@copary.fr
- Crédits photos : Paulo De Oliveira Nicolas Héltas
- Conception graphique : Agence PLP 55800 Laimont - Tél. 03 29 70 59 61
- Tirage : 4 000 ex • Impression : Corlet Imprimeur (53) • N° I.S.S.N. 1774-4342





Michel Fabro, vice-président de la Copary chargé des déchets ménagers, répond aux questions de Copary Infos quant aux raisons qui ont conduit les élus à opter pour le système de « pesée-embarquée ».

LA PESÉE EMBARQUÉE

un système équitable et responsable



• Pourquoi changer le mode facturation de l'enlèvement des ordures ménagères ?

Le précédent contrat de ramassage des ordures ménagères est arrivé à terme le 31 décembre 2007. Le prestataire qui l'assurait était celui qui avait en charge l'exploitation du Trou des Fourches.

De ce fait nous avons bénéficié sur ces dernières années d'un tarif « privilégié », inférieur de 40% à ce qui se pratiquait alors.

Le nouvel appel d'offres lancé courant 2007 a rapidement montré que nous ne retrouverions jamais ce niveau de tarification, d'autant qu'en parallèle le coût de traitement des déchets après collecte avait lui aussi beaucoup augmenté.

• La réflexion n'a-t-elle menée que sur le plan économique ?

Le renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères a débouché sur une réflexion plus globale qui ne s'est pas cantonnée à la stricte problématique économique.

Plusieurs communes de la COPARY ont souhaité réfléchir à un nouveau mode de facturation, car la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères liée aux impôts fonciers n'était pas équitable sur l'ensemble du territoire.

En effet, une famille de 5 personnes pouvait payer 50 € de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) par an, alors que dans le village voisin un couple pouvait payer jusqu'à 2000 €.

De plus, la TEOM ne récompensait pas les bons trieurs par rapport aux personnes qui ne triaient pas du tout leurs déchets. Les élus ont alors étudié un mode de facturation qui s'approchait au mieux de la production de déchet et des gestes écocitoyens de chacun.

• Quelles ont été les solutions envisagées ?

Au vu de ce qui se pratique au niveau d'autres collectivités territoriales, nous avons examiné plus particulièrement deux pistes : la redevance en fonction du nombre de personnes dans le foyer mais dont la gestion est très lourde pour le suivi de la composition des familles (naissances, départ des enfants, décès, ...) et la redevance au poids, en fonction de la masse de déchets produit par la famille.

• Comment le choix de la « pesée-embarquée » a-t-il été fait ?

Les élus se sont alors rapprochés de collectivités qui utilisaient déjà ce système (Communauté de Communes Porte d'Alsace (1998), Communauté de Communes Pays de Ribeauvillé, Communauté de Communes Pays de Gex...) et se sont notamment rendus en Alsace pour rencontrer des élus et des usagers afin de mesurer les conséquences du choix d'une telle option.

On peut au passage noter que la « pesée-embarquée » a été préconisée par le Grenelle de l'Environnement en octobre 2007.

• Qu'est ce qui va changer pour l'utilisateur ?

Chaque foyer va être équipé d'un nouveau bac muni d'une puce, d'un verrou et de 2 clés. Les bacs, propriété de la COPARY, seront mis à disposition de l'utilisateur gratuitement et sous sa responsabilité.

Une facture déchets ménagers sera envoyée par l'intermédiaire de la Trésorerie.

• Comment se présentera la facture « déchets ménagers » ?

La facturation se décompose en trois parties :

- une part fixe correspondant à la gestion de la déchetterie et des points tri. Elle est fonction de la contenance de la poubelle, elle-même liée au nombre de personnes dans le foyer,
- une part variable correspondant à chaque sortie de la poubelle,
- une part variable correspondant au poids des déchets.

L'envoi des factures sera vraisemblablement annuel avec une facture intermédiaire en cours d'année. La mensualisation sera possible.

• Quels sont les résultats attendus ?

Au final, nous pensons que ce nouveau système devrait se traduire par une responsabilisation accrue des usagers et donc une baisse non négligeable des déchets ultimes, mais aussi une bonne qualité de tri permettant une meilleure valorisation.



Modèle de bac muni d'une puce



bonnes raisons de composter

Le compost est un «engrais» naturel d'excellente qualité et sans mauvaises odeurs, issu de la décomposition de la matière organique par le phénomène naturel de compostage.

1 Vous réduirez le coût de traitement de vos ordures ménagères :

Les déchets verts de cuisine et de jardin représentent 30% du volume et 50% du poids de la poubelle ménagère. L'usage d'un composteur vous permet donc d'alléger votre poubelle, et par là même votre facture «déchets ménagers», mais aussi de réduire votre consommation de sacs poubelles.

2 Moins de déplacements à la déchetterie et plus de confort à domicile :

L'élimination des déchets verts de tonte est facilitée : vous n'avez plus qu'à vider le bac de la tondeuse directement dans le composteur. Vous n'avez donc plus à les transporter régulièrement à la déchetterie.

3 Production d'un engrais d'excellente qualité pour les jardins et les potagers :

Le compost résultant de la dégradation des matières accumulées dans le composteur est un fertilisant aux propriétés reconnues.

Quels déchets composter ?



• Matières compostables

Epluchures et déchets de légumes et de fruits - Filtres à café avec marc et sachets de thé - Petits restes de repas - Coquilles d'oeufs et de noix concassées - Essuie-tout usagé, papiers non colorés - Cartons découpés en morceaux - Feuilles de papier journal - Morceaux de laine et de coton - Branchages broyés - Litière d'animaux domestiques herbivores (paille, fientes, fumier) - Fumier de ferme frais (de vache et de cheval) - Plantes et fleurs fanées - Restes de récolte du potager - Foin, copeaux, sciure de bois non traitée - Branchages broyés.

• Matières non-compostables

Matières synthétiques (nylon) - Plastique - Métaux, verre - Papiers glacés et/ou colorés, revues, photos - Langes jetables - Excréments et litières d'animaux - Poussières de sacs d'aspirateurs - Gros bois, bois traité - Terre, sable, cendres de charbon.

• informations pratiques

>>> Déchetterie

A compter du 1^{er} juillet les horaires d'ouverture de la déchetterie changent :

• Horaires d'été (du 1^{er} avril au 30 septembre)

Lundi : 7h30 – 10h30 (réservé aux professionnels)
Mercredi : 14h30 – 18h30
Vendredi : 14h30 – 18h30
Samedi : 8h30 – 12h30 / 14h30 – 18h30
Dimanche : 8h30 – 12h30

• Horaires d'hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)

Lundi : 7h30 – 10h30 (réservé aux professionnels)
Mercredi : 14h30 – 17h00
Vendredi : 14h30 – 17h00
Samedi : 8h30 – 12h30 / 14h30 – 17h00
Dimanche : 8h30 – 12h30

Une collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques va être mise en place à la déchetterie en partenariat avec Ecosystème afin de trier, réparer ou traiter les appareils électriques. Mais n'oublions pas que nous payons une écotaxe sur les appareils électriques et les fournisseurs doivent nous reprendre nos anciens appareils.

Rappel : pour accéder à la déchetterie, vous devez présenter une carte d'accès qui vous est délivrée dans les Mairies ou les bureaux de la COPARY.

>>> Points tri *Du nouveau sur ce que l'on peut mettre dans les points tri :*

• Conteneur vert :

Les bouteilles d'huile en verre

• Conteneur jaune :

Les bouteilles d'huile en plastique

• Conteneur bleu :

Les enveloppes avec ou sans fenêtres

Rappel : les conteneurs sont cloisonnés, s'ils sont pleins, n'oubliez pas de regarder à l'arrière s'il y a encore de la place.





Du 7 juillet au 1^{er} août, le centre de loisirs accueille les enfants de 4 à 11 ans à **Laimont, Nettancourt et Revigny.**

Semaine des 5 sens, semaine verte, semaine globe trotter semaine des surprises... la quinzaine d'animateurs diplômés, qui encadrera COP'1DT, a réservé aux participants un programme particulièrement riche !

Jeux, ateliers, spectacles, sports... les enfants du prochain accueil de loisirs sans hébergement de la Copary se verront offrir une large palette d'activités, mais aussi quelques grandes sorties : parc de Sainte-Croix (57), Tubituba (54), Aquarium à Nancy (54), labyrinthe de Bras-Sur-Meuse (55), visites de fermes pédagogiques...

Cette année une nouveauté, puisque vos enfants de 8 à 11 ans pourront faire un minicamp de 3 jours près de Toul du 21 au 25 juillet 2008 : (La vannerie : plus de renseignement sur www.centre-de-loisirlavannerie.fr)

Rendez-vous est donc donné du 7 juillet au 1^{er} août inclus à tous les enfants de 4 à 11 ans qui pourront, au choix, s'inscrire sur les bases de COP'1DT situées sur les communes de Laimont, Nettancourt ou Revigny-sur-Ornain.

Les inscriptions débuteront à partir du mardi 24 juin 2008 et se feront à la semaine, pendant toute la durée du centre, auprès des services de la COPARY.

Res. : COPARY - 03 29 78 79 92

Liste des pièces à fournir impérativement pour l'inscription :

- Les photocopies des pages de vaccinations du carnet de santé de l'enfant
 - Le bon CAF ou MSA
 - L'attestation de l'employeur pour les enfants qui viendront de 7h45 à 18h15
 - Une photo de l'enfant
- Seuls les dossiers d'inscription complets seront acceptés. La facturation aura lieu dès la fin du centre (en août).

TARIF Cop'1DT 2008 par enfant et par jour

prix unitaire par enfant et par jour	HABITANT DE LA COPARY						SUPPLEMENT CAMPING	EXTERIEUR A LA COPARY*		
	AVEC REPAS			SANS REPAS				AVEC REPAS	SANS REPAS	SUPPLT CAMPING
Nombre d'enfants inscrits	1 enfant	2 enfants	3 enf. et +	1 enfant	2 enfants	3 enf. et +	Tarif unique	Tarif unique		
Pas d'aide CAF ni MSA	13,00	12,50	12,00	9,00	8,50	8,00	2,00	18,50	14,50	2,50
QF de 0 à 500€ bon CAF Meuse déduit	5,50	5,00	4,50	3,50	3,00	2,50		14,15	10,15	
QF de 501 à 591€ bon CAF Meuse déduit	5,80	5,30	4,80	3,80	3,30	2,80		14,45	10,45	
QF de 592 à 700€ bon CAF Meuse déduit	6,30	5,80	5,30	4,30	3,80	3,30		14,95	10,95	
Aide MSA bon déduit	5,50	5,00	4,50	3,50	3,00	2,50		14,15	10,15	

En cas d'annulation d'une inscription: sur présentation d'un certificat médical, seul le premier jour sera facturé, en l'absence de certificat médical, les trois premiers jours seront facturés.
* Pour les enfants habitant hors du département de la Meuse, les aides de la CAF et de la MSA seront déduites des tarifs indiqués.

Accueil de loisirs pour les 12-17 ans

L'équipe d'animation du Centre Social et Culturel du Pays de Revigny a concocté un programme (sports, camping, mini-séjour...) qui satisfera les 12-17 ans les plus exigeants ! Inscriptions dès le 24/06 au Centre Social et à partir du 07/07 à la Salle Léo Lagrange (se munir du carnet de santé).

Passport juillet : 12 € - Passport août : 6 €

Renseignements au 03 29 75 64 97



BALLU'ÉTÉ

Du 7 juillet au 14 août de 14h à 18h



Ecole de Musique intercommunale :

des tarifs en

baisse !



Déjà cinq ans pour l'Ecole de musique intercommunale et pour fêter cet anniversaire trois nouveautés dès la rentrée,

le mercredi 10 septembre 2008 :

- tous les cours seront donnés dans **les nouveaux locaux** place Pierre Gaxotte à Revigny-sur-Ornain ;
- **des cours et des tarifs «découverte»** pour les jeunes élèves durant les deux premières années d'apprentissage : par groupe de trois, réunis durant une heure avec leur professeur, les élèves bénéficieront d'une pédagogie de groupe particulièrement dynamisante.
- un paiement des cours en quatre fois qui facilite le règlement pour les familles avec possibilité de **pratiquer un instrument à partir de 31,50 € par trimestre.**

L'offre de cours de l'école de musique intercommunale reste très étoffée, et les musiciens pourront choisir parmi les propositions suivantes :

- éveil musical pour les plus petits,
- formation musicale,
- flûte à bec
- flûte traversière
- saxophone
- trombone
- violon
- guitare classique, électrique, acoustique,
- piano,
- percussions.

En complément de nombreux cours d'ensemble seront proposés à ceux qui désirent jouer en groupes. L'école de musique intercommunale poursuivra aussi les ateliers pour les personnes handicapées (en lien avec l'IME Vassincourt) ainsi que les animations dans les différents groupes scolaires de la Copary.

Les inscriptions des nouveaux élèves peuvent se faire dès maintenant et durant tout l'été dans les locaux de la Copary. Les professeurs recevront les anciens élèves le mercredi 10 septembre 2008 à partir de 17h30 dans les nouveaux locaux de l'Ecole de Musique intercommunale.

Les cours reprendront dès le lundi 15 septembre 2008.



Tarifs 2008-2009 (habitants de la Copary)

TARIFS TRIMESTRIELS

	1ère personne inscrite			
	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4
Eveil musical	18,75 €	28,50 €	37,50 €	46,50 €
Classe découverte 1ere année	31,50 €	47,00 €	62,50 €	75,00 €
Classe découverte 2eme année	31,50 €	47,00 €	62,50 €	75,00 €
1er cours individuel enfant	47,25 €	70,50 €	93,75 €	112,50 €
1er cours individuel étudiant	55,00 €	80,00 €	110,00 €	125,00 €
1er cours individuel adulte	66,00 €	98,25 €	131,25 €	157,50 €
location d'instrument	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €

Année

QF 1 = Revenu Fiscal de Référence 2006 / Nbre de parts / 12

QF 1 ≤	613,00 € < QF
QF = 613,00 €	QF ≤ 725,00 €
725,00 € < QF ≤	
QF 3 = 863,00 €	863,00 € < QF 4 = QF

Le règlement des cours s'effectue sur 4 trimestres (01/11/08 ; 02/01/09 ; 01/03/09 et 01/07/09).

Des réductions sont accordées pour les familles qui inscrivent plusieurs de leurs membres ou un même membre à plusieurs cours.



animations gratuites



Mon Voisin Totoro

Cinéma en plein air

Revigny le 18 juillet à 21 h 30

Nouveauté sur le territoire de la Copary, le vendredi 18 juillet à Revigny-sur-Ornain : le stade Louis BOYER se transformera en salle de cinéma en plein air.

Les gradins accueilleront les spectateurs et la pelouse servira de décor à un écran géant (8 X 6 m).

Le coup de sifflet de la séance sera donné à 21h30 pour 1h26 de projection sans mi-temps.

Au programme : Mon voisin Totoro, film d'animation du réalisateur japonais Hayao Miyazaki notamment connu pour Le voyage de Chihiro (2001).

Ce conte moderne nous entraîne sur les traces de deux petites filles, Mei (4 ans) et Satsuki (10 ans), qui s'installent à la campagne avec leur père pour se rapprocher de l'hôpital où séjourne leur mère. Elles y découvrent notamment les étranges et merveilleux Totoros, animaux fantastiques et fantastiques.

Il est à noter qu'en cas de pluie, la séance sera transférée à la salle Léo Lagrange à Revigny-Sur-Ornain.

Cette séance est gratuite et ouverte à un public familial. A consommer sans modération.

Stade Louis Boyer ou salle Léo Lagrange en cas de pluie

Contact : COPARY - 03-29-78-79-92

culture@copary.fr



Calendrier des animations Juillet et Août 08

Du 1/07 au 14/07

■ TOURNOI OPEN DE TENNIS

organisé par le Tennis Club de Revigny
à REVGNY-SUR-ORNAIN- SALLE PIERRE ADNET -
Toute la journée.

Contact : M.POTTELETTE - 03-29-78-53-74
06-84-84-78-37

Du 07/07 au 01/08

■ COP'1 DT ACCUEIL DE LOISIRS

POUR LES ENFANTS DE 4 A 11 ANS

organisé par la COPARY

- MAISON DARGENT POUR REVGNY

- SALLE DES FETES DE LAIMONT

- NETTANCOURT

de 8H45-17H15

Contact : COPARY - 03-29-78-79-92

cop1dt@copary.fr

Du 07/07 au 14/08

■ BALLU'ETE

organisé par le CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU
PAYS DE REVGNY

Passeport juillet 12 € - Passeport août 6 €

à REVGNY-SUR-ORNAIN - SALLE LEO LAGRANGE

de 14H00 à 18H00

Contact : CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU PAYS

DE REVGNY - 03-29-75-64-97

c.s.c.paysderevigny@wanadoo.fr

14/08

■ VÉLOS EN FOLIES

organisé par le COMITÉ DE FÊTES DE RANCOURT

à RANCOURT-SUR-ORNAIN au coeur du village

de 15H à 18H

Contact : Mme DEBUIRE - 06-10-61-69-10

Du 21 au 23/08

■ FESTIVAL DES GRANGES

Plus de 10 concerts, avec le grand retour des CHRISTIANS !



Soirée grange/apéro (150 pers. maxi)

• jeudi 21 août à partir de 20h :

JULES (Chanson française France)

Charlie FABERT

(Blues acoustique France)

Marc-andré LEGER

(Blues acoustique Canada)

Concerts sous chapiteau couvert (600 pers. maxi)

• vendredi 22 août à partir de 19h30/20h :

Cyril ACHARD (Jazz France)

Kamilya JUBRAN (Chanteuse/Oudiste palestinienne)

Serge LOPEZ & Jacky Grandjean (Flamenco France)

LES DOIGTS DE L'HOMME (Jazz Manouche France)

• samedi 23 août à partir de 19h30/20h :

Charlie FABERT BAND (Blues France)

UP YA BOYA (Musique traditionnelle irlandaise)

Marjan Debaene (Pop/Folk Belgique)

The CHRISTIANS (Pop/Rock angleterre)

Contact : FESTIVAL DES GRANGES - 03-29-70-59-61

contact@festivaldesgranges.com

www.festivaldesgranges.com



Fleur de Cirque

Cirque sous chapiteau

Laimont le 17 août à 16 h

Ballade en forme de poème comique, musical et acrobatique par la Compagnie des Saltimbanques (gratuit, dans la limite de 400 personnes)

offert par le FESTIVAL DES GRANGES à LAIMONT

2 Route de Bar-le-Duc - 55800 LAIMONT

Contact : M. LAHEURTE - 03-29-70-59-56

Assainissement

les bons réflexes pour éviter les dépenses inutiles !



Régulièrement, au cours de l'exploitation des réseaux d'assainissement et stations d'épuration de la COPARY, les techniciens récupèrent des produits ou des matériaux qui ne devraient pas circuler dans un réseau d'eaux usées.

L'expression de « tout à l'égout » couramment employée dans le quotidien ne doit pas être prise au pied de la lettre, et il est nécessaire de conserver à l'esprit ce qui ne peut en aucun cas transiter par le réseau d'assainissement.

Parmi les rejets à proscrire, on trouve :

- **tous les tissus, lingettes et autres serpillières**, qui bloquent les pompes de relevage. Une intervention pour déboucher une pompe mobilise deux agents pendant 1h. Le coût pour le service est d'environ 50 €.
- **les huiles de vidange, dissolvants, restes de peinture** et autres produits chimiques, nuisent gravement au fonctionnement des stations d'épuration et polluent les boues pendant des années.

Actuellement les boues sont recyclées en

agriculture, et cette filière a un coût de revient de 15 € par tonne.

En cas de pollution des boues, celles-ci doivent être évacuées dans une décharge, ou incinérées. Le coût est alors de 100 € par tonne !

- **les graisses de cuisine** (huile de friture, Végétaline®), se figent dans les conduites en se refroidissant et en réduisent le diamètre, voire les bouchent. Il faut alors faire intervenir un agent pour déboucher la conduite ou, dans certains cas, une entreprise spécialisée. Une telle intervention est facturée au moins 100 €, tarif à majorer si l'intervention doit être faite en urgence un soir ou un week-end.
- **les serviettes et tampons hygiéniques et les préservatifs**, non biodégradables, arrivent trop souvent à la station d'épuration où ils n'ont pas vocation à finir. Ils se rajoutent aux

déchets à évacuer en décharge, là encore moyennant finance.

Au total, ce sont plusieurs milliers d'Euros qui pourraient être économisés, chaque année. D'une manière générale, tous les rejets susceptibles de nuire au fonctionnement ou à la pérennité des installations d'assainissement, ou de mettre en péril la sécurité des agents qui interviennent sur le réseau, sont proscrits par la Loi.

Le respect par les usagers de ces quelques consignes devrait permettre de réduire les interventions d'urgence fort onéreuses et qui coûtent cher à la collectivité... donc finalement à chacun d'entre nous.

Pour les artisans et commerçants de la Copary



un programme d'aides financières

De nombreux artisans et commerçants du territoire ont déjà bénéficié du soutien de la Copary et de ces aides financières.

Mme Nathalie MINEL, gérante de L'Abondance (restauration rapide implantée au centre de Revigny), témoigne : «le dossier a été pris en main immédiatement par les services de la Communauté de Communes et a été monté très rapidement, et sans aucune difficulté. La procédure est rapide, et le versement des fonds également». Le soutien financier de la Copary a par ailleurs été complété par une subvention du Conseil Général de la Meuse.

C'est par le biais de la Convention de Développement Local, signée avec la Région Lorraine en 2006, que la Communauté de Communes du Pays de Revigny a créé des enveloppes financières de soutien à certains investissements des artisans et commerçants du territoire.

Ouverts aux professionnels en place, comme aux créateurs d'activités, ces dispositifs ont pour objectif de soutenir la naissance ou le développement de toute activité économique artisanale ou commerciale, en subventionnant une partie des dépenses liées à la communication (cartes de visite, de fidélité, enseigne, insertion presse, objets publicitaires de toute nature...), et à l'informatisation (ordinateur, imprimante, caisse enregistreuse...).

Cumulables avec les aides économiques offertes par le Conseil Régional de Lorraine, et le Conseil Général de la Meuse, les subventions octroyées par la Copary sont simplement conditionnées à la constitution d'un dossier, conjointement élaborés avec les services de la Communauté de Communes.

Ce programme de soutien sera clôturé le 31 décembre 2008. Les derniers dossiers devront être déposés avant le 30 septembre prochain, et des crédits sont encore disponibles. Si vous venez de réaliser un projet d'informatisation ou de communication, ou si vous disposez d'un tel projet pour les mois qui viennent, contactez au plus vite les services de la Copary.

■ Renseignements auprès de la Copary :
Mme I. WOJTKOWIAK et Melle A. VARINOT

>>> Se restaurer sur le territoire de la Copary :

A Nettancourt : La Cloche d'Or.

A Noyers-Auzecourt, à Noyers-le-Val : Le Moulin Brûlé.

A Revigny-sur-Ornain : L'Abondance, le Kervo, l'Orient Express, Rapido Pizza, Restaurant Chinois SELY, le Pub Saint-Georges, «le Kebab».

Re Vie Clean

préservation de
l'environnement :
"sensibiliser, prévenir et agir"

5^{ème} édition de l'Eco-Festival



Les 31 mai et 1^{er} juin derniers, l'Association Re Vie Clean a donné rendez-vous au plus grand nombre (750 participants) à la 5^{ème} édition de leur traditionnel « **Eco-Festival** » au Parc de la Maison Dargent à Revigny-sur-Ornain.

Destinées principalement à renseigner et à sensibiliser aux problématiques liées à la sauvegarde de notre environnement (maîtrise de la consommation des énergies ou la réduction des déchets...), ces deux journées furent aussi musicales et culturelles avec la participation cette année du *Cirque Rouge*, des *Cuivres* et *Fanfare d'Ici et d'ailleurs*, de *Guérin*, de *La Boîte Allumée*, de *For Stone Heads* et *Des Minables*, qui ont animé une soirée concert.

Les visiteurs ont pu profiter de la présence de nombreux exposants professionnels et associatifs : Anes Art Gonne, l'Espace Info Énergies de l'Association Meuse Nature Environnement, Djoliba, M. et Mme COMMANDOU, et leur concept d'isolation de l'habitant en paille, Bure Stop et Bure Zone Libre, Enfance 232, AEL Construction Solidaire, M. TOLLARD (installateur de systèmes à énergies renouvelables), la Communauté de Communes du Pays de Revigny (gestion des déchets, sentiers de randonnée) ...

Renseignements pris, et avant de se diriger vers le chapiteau abritant les artistes, chacun a pu, selon ses envies, faire le plein de produits artisanaux et bio auprès de *La Belle Terre*, la *Fromagerie de Villers-aux-Vents*, les *Vergers de Cousance*, *Coconut's Création*, *Funky Tata*...

Les plus petits ont pu participer aux nombreux jeux et animations pour les enfants : *Chamboule Tri*, *le Labyrinthe des Énergies*, *le Gôuter Emballé*, *Les Petits Gestes*, *Création Art Déchets*...

Ponctuées d'événements tels que la table ronde sur les atouts et contraintes de la gestion des déchets ménagers (en présence de M. Philippe VAUTRIN, Président de la Copary, et de M. Jean RISK, Président de l'AMIE), la diffusion de projections vidéos ou la plantation du « Chêne de la Citoyenneté », cette 5^{ème} édition s'est déroulée sans conteste sous le signe de la réussite.

Félicitations aux responsables de l'Association Re Vie Clean, aux organisateurs, et à tous les bénévoles, qui ont fait de ces deux journées une belle réussite, et rendez-vous à tous l'année prochaine.

Eco-Festival de Re Vie Clean : avec le soutien de la Ville de Revigny-sur-Ornain, la Communauté de Communes du Pays de Revigny le Conseil Général de la Meuse, avec le soutien et la participation de la Communauté de Communes du Pays de Revigny, le Centre Social et Culturel du Pays de Revigny.

ENTRETIEN DE L'ORNAIN : NOUVEAU PROGRAMME



■ Né des programmes de travaux de réhabilitation de l'Ornain Meusien, sur la partie traversant la Copary de Neuville-sur-Ornain à Remenecourt, et réalisés entre 1989 et 1994, le programme pluriannuel d'entretien de l'Ornain domaniale (de la propriété de l'État) vise à rétablir un écoulement normal des eaux, par le retrait d'obstacles par exemple et permettent aussi de redonner et conserver un équilibre harmonieux à la végétation courant le long des berges (ce qui les stabilise, dessine le paysage, apporte ombre et lumière et crée également des habitats pour la faune).

Le secteur concerné par le programme d'entretien 2007 était celui du Barrage à l'amont du Pont de Revigny à la limite Meuse-Marne de l'Ornain, d'une longueur d'environ 7,5 kilomètres. Les travaux, menés par « Les Chantiers du Barrois » ont commencé fin septembre 2007, pour s'arrêter le 31 octobre (la réglementation interdisant toute intervention entre le 31 octobre et le 1^{er} avril de l'année suivante, sur les rivières de catégorie 1 [cas de l'Ornain]).

Les travaux ont ensuite repris le 21 avril 2008, pour s'achever un mois plus tard. Les interventions suivantes ont notamment été réalisées : débroussaillage sélectif des rives où la végétation est buissonnante et entrave l'écoulement des eaux, élagage des branches basses susceptibles de gêner elles aussi le bon écoulement, abat des arbres morts ou malades encore sur pied risquant de basculer dans le lit de la rivière, retrait des embâcles, chablis et souches, revégétalisation des berges sans végétation et soumises à un trop fort ensoleillement et gestion des atterrissements, par dévégétalisation et scarification, afin de les rendre mobiles.

L'entretien 2008 de l'Ornain sera consacré au tronçon entre le Pont de Mussey et les Sources de Brutus à Revigny, soit sur près de 8,5 kilomètres.

L'appel d'offres sera lancé fin juin 2008, et les travaux débuteront en septembre ■